

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2011

SERVICE CITOYEN POUR LES MINEURS DÉLINQUANTS - (n° 3777)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Hostalier, M. Calméjane, M. Christian Ménard, Mme Bourragué, M. Birraux,
M. Proriol, M. Schneider, M. Gosselin, M. Perrut, M. Terrot,
M. Bodin, M. Anciaux, M. Decool, M. Siré, M. Luca et M. Spagnou

ARTICLE 2

Substituer aux mots :

« de service »,

les mots :

« d'éducation citoyenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n°1.